



MAIRIE DE
GOMMECOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES YVELINES (78)
RONDISSEMENT DE MANTES-LA-JOLIE - CANTON DE BONNIERES

MAIRIE DE GOMMECOURT
78270

12 bis, rue des écoles

☐ 01.30.93.06.91

☒ 01.30.42.23.56

Conseil Municipal du mercredi 24 juin 2019

Présents : Monsieur le Maire Jacques Guérin

Les Conseillers municipaux : Mme Roselyne Bocquiaux (1^{ère} adjointe), Mme Christelle Rundstadler (2^{ème} adjointe), Mme Stella Hébert-Le Bronec, et MM. Arnaud Thomas et Gérard Solaro, Patrick Hérouin et Fabrice Guénand

Absents excusés :

Mme Karine Macerelle qui donne pouvoirs à Mme Roselyne Bocquiaux, Mme Jacqueline Lemerrier qui donne pouvoirs à Mme Stella Hébert-Le Bronec, Mme Ajéra Aoun qui donne pouvoirs à M. Fabrice Guénand,

La secrétaire de séance est Mme Christelle Rundstadler

Lecture et approbation du PV du précédent conseil

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du précédent conseil et en l'absence de commentaire, son approbation est votée à l'unanimité.

Il reprend l'ordre du jour préparé en bureau municipal :

Approbation du dernier PV de Conseil Municipal

- 1) Choix de l'entreprise pour le marché de travaux des rues Grande Vignette, Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons
- 2) Règlements intérieurs cantine et garderie
- 3) Avancement des commissions
- 4) Questions diverses

1. Choix de l'entreprise pour le marché de travaux des rues Grande Vignette, Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres pour les travaux de voirie des rue Grande Vignette, Petite Vignette, Poêle et Sablons.

2 entreprises ont répondu :

TPN pour un montant de 134 572€ HT€

DVS SERPEV pour un montant de 177 786.50€€

L'entreprise la mieux disant est l'entreprise TPN avec 82.50 points, l'entreprise DVS SERPEV obtient 75.03 points.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont trois pouvoirs, choisit l'entreprise TPN pour un montant de 134 572€ HT.

Monsieur le Maire propose, étant donné que le montant des travaux est inférieur aux prévisions et compte tenu de l'aide accordée par le département dans le cadre du contrat triennal d'élargir les travaux au chemin de la chaussée, à la réfection de voirie prévue rue des Bâtards et à la mise en place d'un bitume au lieu de la bande herbée devant l'école. Cela fera l'objet d'un avenant au marché. Les conseillers municipaux en sont d'accord.

2. Règlements intérieurs cantine et garderie

M. le Maire dit qu'il faut approuver les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie.

Le conseil municipal, à l'unanimité dont trois pouvoirs,

Approuve le règlement intérieur de la cantine et décide de maintenir le tarif de 4€ par repas

Approuve le règlement intérieur du centre périscolaire et décide de maintenir les tarifs suivants :

TARIF	A	B	C	D
Matin 1° enfant	1	1.25	1.50	1.75
Matin 2° enfant (et plus)	0.75	1	1.25	1.50
Après-midi 1° enfant	2	2.5	3	3.5
Après-midi 2° enfant (et plus)	1.5	2	2.5	3

3. Questions diverses

1. M. le Maire dit qu'une réunion a été faite avec Ingénieur'y et qu'il a été décidé de lancer un contrat rural. Ce contrat rural inclurait la réfection thermique de la salle communale et les travaux de réparation des vitraux de l'église. Il dit que le conseil municipal actuel va mettre en place l'étude de faisabilité, il appartiendra au prochain conseil municipal de mettre en œuvre le contrat rural. Dans un premier temps l'avis de la DGFIP va être sollicité pour la partie financière du projet.
2. Mme Hébert-Le Bronec demande si la mairie a mis en place quelque chose pour faire face à la canicule. Mme Bocquiaux dit qu'elle a contacté les personnes âgées de la commune pour connaître leurs besoins et les inciter à solliciter les services communaux en cas de besoin. Elle dit qu'à priori, les gens n'ont pas de besoin particulier, ils sont entourés par leurs enfants et des aides à domicile.
3. Mme Bocquiaux fait part de la demande de Mme Karine Macerelle qui demande si le conseil municipal va être à nouveau sollicité pour la remise en location de la salle communale.

Les conseillers municipaux disent qu'il est trop tôt pour que le conseil se prononce à nouveau, la décision ayant été prise en septembre 2018, la salle n'ayant plus été louée depuis le mois de février 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est levée à 19h45

Délibération n° 1 : Choix de l'entreprise pour le marché de travaux des rues Grande Vignette, Petite Vignette, de la Poêle et des Sablons

Délibération n° 2 : Règlements intérieurs cantine et garderie

Arnaud Thomas

Gérard Solaro

Fabrice Guénand

Jacques Guérin

Patrick Hérouin

Christelle Rundstadler

Roselyne Bocquiaux

Stella Hébert-Le Bronec

